

10

RAPPORT

OBJET: CESSON DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 8, RUE DES TRINITAIRES A METZ.

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 8, rue des Trinitaires qui comporte 4 niveaux de 100 m² chacun, sans place de stationnement.

Ce bâtiment vétuste nécessitant d'importants travaux de réhabilitation, sa mise en vente a été effectuée à deux reprises selon la procédure de l'appel d'offres public sur la base de l'évaluation du Service France Domaine, soit 443 000 € pour une simple réhabilitation et 310 000 € dans le cadre de travaux de rénovation concourant à la production d'un immeuble neuf.

Bien qu'une dizaine de dossiers aient été retirés par les bailleurs sociaux lors de la première consultation, une seule offre a été formulée pour un montant de 100 000 €.

Le montant de cette offre ayant été jugé insuffisant, une seconde consultation ouverte aux opérateurs publics et privés a été lancée et 12 dossiers retirés.

Deux offres ont été remises, l'une consistant en un bail emphytéotique de 50 000 € (versement unique), l'autre proposant l'acquisition du bien pour un montant de 270 000 €, les travaux envisagés relevant d'une simple réhabilitation de l'immeuble.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de vendre cet immeuble à la SCI MAGUI, représentée par Madame Catherine MARING et à Monsieur Moussa SECK, au prix de 270 000 €.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET: CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 8, RUE DES TRINITAIRES A METZ.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 8, rue des Trinitaires qui comporte 4 niveaux de 100 m² chacun, sans place de stationnement ;
- que ce bâtiment vétuste nécessitant d'importants travaux de réhabilitation, sa mise en vente a été effectuée à deux reprises selon la procédure de l'appel d'offres public sur la base de l'évaluation du Service France Domaine, soit 443 000 € pour une simple réhabilitation ou 310 000 € dans le cadre de travaux de rénovation concourant à la production d'un immeuble neuf ;
- qu'une dizaine de dossiers ont été retirés par les bailleurs sociaux lors de la première consultation, mais qu'une seule offre a été formulée pour un montant de 100 000 €.
- qu'une seconde consultation ouverte aux opérateurs publics et privés a été lancée et 12 dossiers retirés ;
- que deux offres ont été remises, l'une consistant en un bail emphytéotique de 50 000 € (versement unique), l'autre proposant l'acquisition du bien pour un montant de 270 000 €, les travaux envisagés relevant d'une simple réhabilitation de l'immeuble.
- que ces mises en vente ont fait l'objet de plusieurs annonces dans le Républicain Lorrain ;

VU

- l'évaluation du Service France Domaine ;
- l'offre de prix de la SCI MAGUI représentée par Mme Catherine MARING et de Mr Moussa SECK ;

DECIDE :

1 - de céder à la SCI MAGUI représentée par Mme Catherine MARING – 31, rue Saint Pierre à Metz et à Mr Moussa SECK - 36, avenue André Malraux à Metz ou, après accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, l'immeuble cadastré sous :

BAN DE METZ

Section 24 – n° 189 – 188 m²

2 - de réaliser cette transaction foncière pour un montant de 270 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;

3 - de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Antoine FONTE